

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN319

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 6**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« Le ministère procèdera à une réforme du point d'indice, en procédant notamment à un rattrapage du gel du point d'indice des traitements des personnels civils et des soldes des militaires, notamment... *(le reste sans changement)* ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES retire la mention « « effort de transformation » », et assure la mise en oeuvre de moyens clairs, sûrs, rapides et efficaces pour procéder à la fidélisation des personnels au sein du ministère des armées.

La fidélisation relève à la fois de moyens à court et long terme. La simple ouverture de postes ne remplira pas le ministère, et ne comblera pas les manques affichés ces dernières années. Les futurs personnels militaires et civils doivent pouvoir construire des objectifs de carrière solides et sereins. C'est justice et c'est le plus sûr moyen d'assurer leur fidélisation.

En cela, les agents et les contractuels du ministère, de même que les militaires, de toute catégorie, méritent un traitement salarial à la hauteur de leurs compétences. Par cet amendement nous demandons au Gouvernement de procéder à une réforme du point d'indice et à un rattrapage de son

gel, pour garantir à ces hommes et femmes un salaire à la hauteur de leur engagement pour la Nation.